



Note de présentation brève et synthétique retravaçant les informations essentielles du budget primitif 2016

Malgré la conjoncture défavorable, la commune souhaite conjuguer la maîtrise des finances locales, la stabilité de la pression fiscale et la réalisation d'un programme d'investissement de bon niveau.

Le budget communal 2016 repose sur une gestion rigoureuse des finances permettant à la commune de poursuivre une politique d'investissement dynamique dans le but d'offrir des services publics adaptés et de qualité aux Castelmaurousiens :

- Un nouveau service de lecture publique l'AlphaB
- Construction d'une nouvelle école maternelle (études de maîtrise d'œuvre)
- Voirie communale : aménagement du chemin Lourmet, études pour réaménager le parking de la Poste
- Voirie départementale : réaménagement des traversées piétonnes du carrefour de la pharmacie
- Réhabilitation de l'éclairage public de plusieurs secteurs et de deux lotissements
- Remplacement du matériel informatique pédagogique de l'école élémentaire
- Travaux d'accessibilité de la voirie et au cinéma le Méliès
- Rénovation de la salle de réunion et remplacement de la sonorisation de la salle des fêtes
- Remplacement de l'éclairage du gymnase Suzanne Lenglen

Pour contrebalancer en partie la baisse progressive des dotations et faire face au contexte financier tendu, **la commune accentuera ses efforts pour maîtriser ses dépenses** (- 4% de charges de dépenses courantes en 2015, renégociation de la dette, ...), **sans recourir à une augmentation de la fiscalité locale.**

La tâche est d'autant plus difficile que la commune doit encore faire face à des dépenses nouvelles dont elle n'est pas maîtresse et à une baisse des dotations sans précédent.

L'enjeu financier principal demeure inchangé : conserver des marges de manœuvres en fonctionnement afin de maintenir une politique d'investissement soutenue et responsable.

La situation actuelle permet à la commune de ne pas hypothéquer sa capacité d'investissement future. La commune possède un faible endettement et se trouve en phase de désendettement.

Ces signaux positifs permettront d'investir pendant le mandat dans la construction d'une nouvelle école maternelle (projet phare).

I / SECTION DE FONCTIONNEMENT

A / LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Montant BP 2016 : 3 074 224 €

● Chapitre 011 : Charges à caractère général

Montant BP 2016 : 1 058 100 €

Il y aura une stabilité des charges à caractère général. Les nouveaux coûts de fonctionnement sont compensés par des efforts de gestion :

- Renégociation du coût du gaz en 2014 qui s'appliquera sur une année entière 2015 ;
- Renégociation du coût de l'électricité en 2015 qui s'applique à compter du 1^{er} janvier 2016;
- Renégociation du contrat de location et de maintenance des imprimantes;
- Renégociation du contrat de télécommunication;
- Renégociation de divers contrats de service et de maintenance ;
- Avenant à la baisse du contrat d'ALAE/ALSH.

L'instruction des autorisations d'urbanisme n'est plus assurée par l'Etat depuis le 1er juillet 2015. La commune adhère au service d'instruction mutualisé mis en place par la CCCB. L'impact budgétaire est estimé à 20 000 € pour une année pleine. L'an dernier le coût de l'instruction a été de 8077 € pour 6 mois.

Depuis septembre 2015, le mercredi après-midi est redevenu du temps ALAE. Un avenant est en cours de négociation avec le gestionnaire du service. Il intègrera également une prestation de suivi du PEDT.

Les dépenses scolaires devraient être stables compte tenu de la stabilité des effectifs du groupe scolaire.

L'ouverture de l'AlphaB, nouveau service de lecture publique, génèrera de nouveaux coûts de fonctionnement.

.

● Chapitre 012 : Charges de personnel

Montant BP 2016 : 1 144 734 €

La masse salariale sera en augmentation par rapport à l'année 2015 : + 2 %

Cette tendance tient compte :

- de la réalisation des opérations du recensement général de la population (*recrutement de 08 agents recenseurs*);
- du glissement vieillissement technicité ;
- d'une augmentation des cotisations retraite au 1^{er} janvier 2016 ;
- de la baisse de la cotisation au CNFPT de 0.1% ;
- de plusieurs départs annoncés en congés maternité qu'il conviendra de remplacer ;
- des mesures annoncées pour l'année 2016 par le Ministère de la Décentralisation et de la Fonction Publique en matière de revalorisation salariale des fonctionnaires;
- des recrutements au service culturel ;
- de l'augmentation des cotisations URSSAF.

• Chapitre 16 : dépenses financières

Montant BP 2016 : 31 100 €

En 2016, le capital remboursé est en baisse par rapport à l'année 2015 en raison de l'extinction en janvier 2016 d'un emprunt « équipement MOP » de 324 001.29 € contracté en 2000 pour 15 ans.

• Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante

Montant BP 2016 : 410 760 €

Les subventions versées aux associations seront stables : 44 120 €

Le total des participations versées aux syndicats sera en augmentation. Cette progression découle des travaux réalisés par les syndicats pour le compte de la commune en 2015 :

Travaux réalisés par la commune avec le concours du SDEHG :

- Rénovation de l'éclairage public du lotissement « Les Cèdres » - 3ème tranche.
- Mise en place d'un éclairage sur un passage piéton de la RD 888
- Synchronisation des feux de la RD 888
- Eclairage d'un abribus sur la RD77F

Travaux réalisés par la commune avec le concours du SIVU en 2015 :

- Sécurisation de la route départementale de Lapeyrouse (RD 77)
- Déplacement et mise aux normes du terminus du bus Tisseo 75
- Aménagement de la rue des anciens combattants AFN
- Aménagement de la rue de Bretagne
- Aménagement du chemin Lourmet (2015/2016)
- Réaménagement de trois ronds-points dans le lotissement des Campagnols
- Mise aux normes PMR de plusieurs traversées piétonnes
- Reprise de la chaussée impasse de Cépet

B / LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

• Chapitre 73 : la fiscalité

Montant BP 2016 : 1766 098 €

La commune poursuivra son objectif de stabilité de la pression fiscale en gelant les taux d'imposition sur les trois taxes relevant de sa compétence, à savoir la taxe d'habitation, la taxe sur le foncier bâti et la taxe sur le foncier non bâti.

Taxe d'habitation :	12,82%
Taxe sur le foncier bâti :	15,15%
Taxe sur le foncier non bâti :	113,42%

Par ailleurs, la revalorisation forfaitaire des bases d'imposition votée en loi de finances pour 2016 est fixée à 1%. De ce fait, le produit fiscal sera plus élevé qu'en 2015.

• Chapitre 74 : Les dotations, subventions et participations

Montant BP 2016 : 703 866 €

La Dotation Globale de Fonctionnement continue à baisser. La montée en puissance de la contribution au redressement des finances publiques se répercutera sur la DGF de la commune en 2016. La contribution au redressement des finances publiques est estimée pour 2016 à environ - 50 000 €.

La commune continuera de percevoir le fond de soutien des rythmes scolaires mis en place par l'Etat à la suite de l'instauration de la réforme des rythmes scolaires car elle a mis en place un projet éducatif territorial. La commune percevra une dotation forfaitaire de recensement d'un montant de 7542 euros. Il est à noter que cette dotation ne compense pas totalement le coût de la rémunération des agents recenseurs. La commune sollicitera une subvention de 4000 € auprès de la CCCB pour l'organisation d'un événement culturel, et auprès du CNL pour l'acquisition d'une partie du fonds culturel en lien avec la diffusion du livre en direction des publics empêchés.

• Chapitre 70 : les produits des services

Montant BP 2016 : 298 000 €

Les produits des services (ALAE/ALSH/garderie/restauration / location de salles) seront stables en 2016. Une régie de recette du service culturel sera créée pendant l'année 2016 pour encaisser différents produits (adhésions, location de salle...).

II LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Pour l'année 2016 plusieurs investissements importants sont projetés. Ils permettront de développer une offre de service adaptée aux besoins des Castelmaurousiens.

A / LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Montant BP 2016 : 2 623 662,71 €

• Education

- Poursuite des études de programmation engagées en 2015 pour la construction d'une nouvelle structure scolaire. La programmation de la nouvelle école maternelle, en concertation avec la communauté éducative, avance bien. La consultation pour choisir un maître d'œuvre sera lancée cette année.
- Remplacement d'une partie du matériel informatique pédagogique du groupe scolaire

• Voirie communale et départementale

- Travaux d'urbanisation sur la route départementale de Moutou (RD 70)
- Aménagement du chemin de Lourmet (en cours)
- Réaménagement des traversées piétonnes au carrefour RD 888 / chemin Rouquet / Rue du Calvaire
- Travaux d'accessibilité concernant la voirie communale
- Etude pour l'aménagement du parking de la Poste au centre du village

• Eclairage public

- Rénovation de l'éclairage public (sur réseau aérien) de différents secteurs de la commune
- Effacement des réseaux aériens d'une partie de la route de Lapeyrouse
- Etude pour la rénovation de l'éclairage public du lotissement des Vergers
- Etude pour la rénovation de l'éclairage public du lotissement de la Rose des Vents

• Jeunesse et Sport

- Aire de loisirs : mise en place d'un pare ballon pour renforcer la sécurité

• Culture

- Construction d'une médiathèque (fin des travaux)
- Achat de l'équipement mobilier et informatique de la médiathèque
- Achat d'une œuvre d'art dans le cadre du 1% artistique

• Accessibilité à personnes handicapées

- Travaux de mise en accessibilité des ERP selon le programme de l'Ad'AP

• Patrimoine

La commune envisage d'investir sur plusieurs bâtiments. Les investissements étudiés sont notamment les suivants :

- Remplacement des clés mécanique d'accès aux locaux : achat d'une solution de contrôle d'accès aux locaux (contrôle électronique)
- Remplacement de la sonorisation de la salle des fêtes
- Rénovation de la salle de réunion de la salle des fêtes

- Etude pour le remplacement de l'éclairage intérieur du gymnase Suzanne Lenglen
- Remplacement de la climatisation du cinéma communal Le Méliès

- **Equipement du service technique**

- Remplacement d'une tondeuse autoportée vétuste
- Renouvellement d'un véhicule utilitaire

- **Urbanisme**

- Frais d'étude pour une modification du PLU

- **Foncier**

- Achats fonciers pour préparer l'avenir

B/ LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Montant BP 2016 : 2 623 662,71 €

- **ressources internes**

La commune transfère une partie de l'excédent n-1 de la section de fonctionnement en section d'investissement : 234 850.31 €

- **ressources externes**

La commune est en attente des subventions suivantes :

- 5250 € de l'agence de l'eau pour la politique 0 phyto
- 31 847 € de la DETR pour la création de l'aire de loisirs
- 51 115 € de la CAF pour la création de l'aire de loisirs
- 50 000 € de réserve parlementaire pour le projet de médiathèque
- 258 017,37 € du Conseil Général pour le projet de médiathèque
- 84 290.20 € du Conseil Général pour l'urbanisation de la RD 70

D'autres aides sont attendues pendant l'année 2016.

Pour soutenir les efforts des maires pour construire des logements, l'Etat verse une aide de 2100 euros par logement construit au-delà du seuil de 1% des logements existants sur la commune. La commune percevra le solde de l'aide (5491 euros) en 2016 (aide totale de 9240 euros).

- **Emprunt**

Il n'y aura pas de nouvel emprunt en 2016.

Il est à noter que la construction de l'espace de loisirs en 2015 et la construction de la médiathèque qui se terminera en 2016 ont été réalisés sans recourir à l'emprunt comme cela avait été annoncé lors du DOB 2014 et du DOB 2015.

Le dernier emprunt contracté date de 2009 et correspond à la construction du restaurant scolaire.